

**f. Conclusion** *Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet*

**A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000** (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

+ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A (lieu) : Port-la-Nouvelle

Le (date) : 06/05/2017

Signature :

**SUD SERVICES SNC**

876, Avenue Adolphe Turrel - Zone Portuaire

FR - 11200 PORT LA NOUVELLE

Tél: + 33 (0)4 68 48 38 90 - Fax: + 33 (0)4 68 48 39 02

E-mail: [shipping@sudservicesanc.com](mailto:shipping@sudservicesanc.com)

**OU**

**A ce stade il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.**

+ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.